

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 04/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller
intercommunal Yvan Cornu (Vevey) et consorts,
intitulée :**

***« Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du
projet de vidéosurveillance à Vevey »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 10 avril 2025, Monsieur le Conseiller intercommunal Yvan Cornu (Vevey) a déposé une interpellation intitulée « *Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey* ».

Cette interpellation fait suite à l'adoption par le Conseil communal de Vevey du projet d'installation de 44 caméras de vidéosurveillance, destiné à pacifier le périmètre élargi de la place de la gare. Bien que ce projet ait reçu l'approbation du Conseil communal, il doit encore être validé par le peuple dans les mois à venir.

L'interpellateur sollicite des réponses précises aux points suivants, auxquels il sera répondu ci-après.

Réponses aux questions de l'interpellateur

Prévention de la délocalisation du trafic de stupéfiants

Question 1 : « *Quelles mesures concrètes l'ASR met-elle en place pour éviter que le trafic de drogue ne se réoriente vers d'autres lieux à Vevey, notamment quartiers d'habitations, parcs publics ou cours d'école, ou dans d'autres communes membres de l'ASR ?* »

En l'état, la situation préoccupante se situe à la gare de Vevey et à ses abords, comme en témoigne la multitude de plaintes formulées par la population et des voyageurs en transit à Vevey. Police Riviera n'exclut pas l'hypothèse d'un déplacement du phénomène du deal de rue à d'autres endroits de la ville ou dans ses environs. Toutefois, ceux-ci se révéleraient vraisemblablement moins « attractifs » pour les dealers, pour des raisons liées en particulier à la fréquentation et à la configuration des lieux.

De plus, la présence marquée de Police Riviera sur l'espace public, de même que l'étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés par la situation du deal de rue, permet de rapidement faire les observations nécessaires et recueillir les informations utiles à adapter le dispositif en cas de déplacement du phénomène dans d'autres lieux.

Question 2 : « *L'ASR a-t-elle anticipé les zones potentielles où ce trafic pourrait se déplacer et, le cas échéant, quelles actions préventives seront mises en place ?* »

Il est actuellement difficile de procéder à des anticipations concernant les zones qui pourraient être potentiellement touchées par le deal de rue si le projet d'installation de vidéosurveillance aboutit. En effet, la gare de Vevey offre un grand nombre d'avantages aux trafiquants, qui peuvent bénéficier d'espaces chauffés, de toilettes publiques, de magasins d'alimentation et de courant pour recharger les téléphones portables. Ils profitent surtout d'un très grand transit de personnes, que ce soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés, intéressés par l'achat de produits stupéfiants.

D'autres quartiers de Vevey ne présentent pas les mêmes conditions propices à ce type d'activité. Il n'en demeure pas moins que Police Riviera, en collaboration avec les partenaires sociaux, reste vigilante à tout signe de déplacement du trafic.

Question 3 : « L'ASR a-t-elle évalué les ressources nécessaires et estimé les coûts supplémentaires engendrés par ces actions ? (crédits supplémentaires, processus budgétaire 2026) »

A ce jour, la lutte contre le deal de rue à Vevey n'engendre aucun coût supplémentaire, étant donné que Police Riviera déploie déjà un effort particulier en matière de visibilité et de répression au centre-ville de Vevey. Cela se fait parfois au détriment d'autres actions policières, moins prioritaires, sur le reste de la Riviera. Toutefois, si une présence continue 24h/24 devait être assurée, cela engendrerait des coûts conséquents afin de disposer des ressources nécessaires. Celles-ci sont estimées à 12 ETP supplémentaires, pour un budget annuel de CHF 1'700'000.- environ.

Collaboration et actions coordonnées

Question 4 : « Quelles initiatives ont-elles été prises en matière de coopération avec la Police cantonale et d'autres partenaires afin de garantir que la délocalisation du trafic de drogue soit efficacement contrée ? »

Depuis l'automne 2024, la collaboration entre Police Riviera et la Police cantonale vaudoise s'est considérablement renforcée. Cela a donné lieu à de nouvelles opérations et mesures répressives, en collaboration également avec le Service pénitentiaire, qui ont intensifié la pression sur les trafiquants de produits stupéfiants. Ainsi, certains d'entre eux ont vu leurs condamnations se convertir en peine privative de liberté et d'autres ont été expulsés et rapatriés dans leur pays d'origine. Les observations effectuées dans le terrain ont révélé que ces nouvelles dispositions ont perturbé l'organisation des trafiquants. Police Riviera demeure néanmoins particulièrement attentive aux éventuels développements qui pourraient intervenir et qui montreraient un réel déplacement des lieux de trafic dans les autres communes de la Riviera.

Question 5 : « Dans quelle mesure les ASP peuvent-elles ou peuvent-ils être intégrés dans le dispositif interdisciplinaire de lutte contre le deal de rue ? »

Les Assistant·e·s de sécurité publique (ASP) de Police Riviera sont d'ores et déjà intégrés dans le dispositif de lutte contre le trafic de produits stupéfiants. Ils effectuent principalement des missions de prévention et de visibilité, afin d'assurer une présence uniformée dans le secteur de la gare et renforcer ainsi le sentiment de sécurité.

Suivi et évaluation du dispositif de vidéosurveillance

Question 6 : « Comment l'ASR prévoit-elle d'évaluer l'efficacité du nouveau dispositif de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région, et comment les résultats seront-ils communiqués au public ? »

Il s'agit de préciser que l'ASR n'est que l'un des éléments du dispositif de vidéosurveillance de l'espace public à la gare de Vevey et ses environs, qui relève principalement de la compétence des autorités communales.

Police Riviera et l'ensemble des autres partenaires impliqués dans ce projet coordonneront leurs actions et transmettront leurs observations à la Municipalité de Vevey. Celle-ci est notamment en charge des aspects liés à la communication à l'égard de la population veveysane. Elle pourra ainsi, comme elle l'a fait jusqu'ici, informer de manière précise et objective le public sur l'évolution de la situation, en particulier sur les effets consécutifs à la mise en œuvre du dispositif.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellateur et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 15 mai 2025

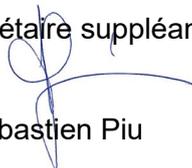
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant


Sébastien Piu